

COMMUNE DE GUMONT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2016

Subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle que les subventions accordées aux associations doivent faire l'objet d'une délibération afin de pouvoir les intégrer au compte 6574 du budget primitif 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer aux associations les subventions suivantes pour un montant total de 1 470 € dont :

Usep	40	Ligue cancer	50
PEP	45	Rando Doustre	45
Croix rouge	30	Comice agricole	70
Truite de la grave	90	Amicale chasseur	90
FAL	30	Banque alimentaire	80
Bouton d'or	30	Donneurs de sang	50
Société chasse	90	Téléthon	100
Comité des fêtes la roche	200	SOS chat	60
Comité des fêtes Gumont	200	solidarité paysans	30
Pupilles sapeurs pompiers	50	croisée des chants	90

Les subventions ne seront versées qu'aux associations qui en feront la demande et qui fourniront un bilan annuel de leurs activités et de leurs dépenses.

Impôts locaux

L'assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2016 soit :

Taux de TAXE D'HABITATION	10.95%
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	12.05%
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	68.93%
Taux de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	24.56%

Budget 2016

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 152139 €.

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 135 138.32 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2016 de la commune.

Point sur travaux

Travaux mairie :- reste à exécuter faïence office

- nécessité d'un T pour raccorder la ventilation haute de la fosse septique

Travaux salle :

- peintures, faïences faites
- électricité avec pose des luminaires à finir
- pose élévateur PMR , métallerie et escalier exécutés dernière semaine d'avril

Point employé communal

L'employé communal titulaire a son arrêt maladie prolongé jusqu'au 29/04

Le contrat avec le CDG pour le remplaçant est prolongé d'autant.

Questions diverses

- Syndicat de l'école Maternelle : le budget a été voté pour un montant de 144153€ en fonctionnement et de 71705€ en investissement
- Syndicat du Morel : le budget a été voté pour un montant de 428483€ en fonctionnement et de 458112€ en investissement
- Com'com du Doustre : le budget a été voté pour un montant de 472052€ en fonctionnement et de 125180€ en investissement
- SIVU du Doustre : compte administratif 2015 voté et SIVU dissout

Le secrétariat de mairie sera fermée du 08 au 08 mai . en cas d'urgence, contacter le maire.